

Gouvernement du Québec

Décret 902-2017, 6 septembre 2017

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion du Conseil canadien des ministres des forêts qui se tiendra du 13 au 15 septembre 2017

ATTENDU QU'une réunion du Conseil canadien des ministres des forêts se tiendra à Ottawa (Ontario), du 13 au 15 septembre 2017;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le sous-ministre associé aux Forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Ronald Brizard, dirige la délégation québécoise à la Réunion du Conseil canadien des ministres des forêts qui se tiendra du 13 au 15 septembre 2017;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le sous-ministre associé aux Forêts, de :

— Monsieur Martin Pelletier, coordonnateur sectoriel aux affaires internationales et intergouvernementales – Secteur des Forêts, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

— Madame Lise Thiboutot, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le secrétaire général associé,
MARC-ANTOINE ADAM

67236

Gouvernement du Québec

Décret 903-2017, 6 septembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Sophie Lapierre comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Sophie Lapierre, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 7 septembre 2017;

QUE le lieu de résidence de madame Sophie Lapierre soit fixé dans la ville de Sherbrooke ou dans le voisinage immédiat.

Le secrétaire général associé,
MARC-ANTOINE ADAM

67237

Gouvernement du Québec

Décret 904-2017, 6 septembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Vaillant comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Nathalie Vaillant, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 7 septembre 2017;

QUE le lieu de résidence de madame Nathalie Vaillant soit fixé dans la ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

Le secrétaire général associé,
MARC-ANTOINE ADAM

67238